

Conseil municipal du mardi 7 février 2023

DELIBERATION N° 2023/020

Date de la convocation : 1^{er} février 2023

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21

Représentés : 4 Absents : 2

Présents : mesdames et messieurs Sylvie LAROCHE, Michel BOUTEILLER, Caroline CLAVÉ, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Éric MAUR, Sophie PAIN, Olivier ARTHUR, Odile BREANT, Adeline MAZIER, Kenan KOC, Isabelle GUGUMUS, Gwenaël MAGNANT, Hélène CHARVET, Pierre-Alain HIRSCH, Dior DEMEULENARE-SENE, Pierre PELTIER, Alexis LEON, Caroline GARRIGUES, Philippe RIVES, Brigitte MOREL.

Absents excusés :

Claude HAMEL, donne pouvoir à Sylvie LAROCHE
François NICOLAS donne pouvoir à Caroline CLAVÉ
Béatrice NUGEYRE donne pouvoir à Pierre PELTIER
Hakim GIBERT donne pouvoir à Alexis LEON
Marie DOINEL

Absent : Christian VALERO

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Adeline MAZIER

OBJET : TARIFS LOCATION SALLE DES FETES à compter du 15 FEVRIER 2023 :

Considérant la délibération N°2021/0086 du 15 novembre 2021, il est proposé que les tarifs de location de la salle des fêtes soient augmentés à hauteur de 7 % et soient déterminés comme suit à compter du 15 février 2023 :

<i>Durée de la location</i>	<u>ISNEAUVILLAIS</u>		<u>HORS COMMUNE</u>	
	Salle	Charges	Salle	Charges
Demi-journée (forfait)	142.00 €		218.00 €	
Un jour de 8h à 11h le lendemain	288.00 € + 60.00 € = 348.00 €		469.00 € + 60.00 € = 529.00 €	
Deux jours de 8h à 8h30 le surlendemain	503.00 € + 106.00 € = 609.00 €		757.00 € + 97.00 € = 854.00 €	
Caution dégradation	1 500 €		1 500 €	
Caution ménage	300 €		300 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- 1 - fixe les tarifs de location de la salle des fêtes comme définis ci-dessus,
- 2 - décide que ces tarifs seront applicables à compter du 15 février 2023.

Pour copie conforme,

La Maire,
Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : le 13 février 2023

Affichage : le 13 février 2023